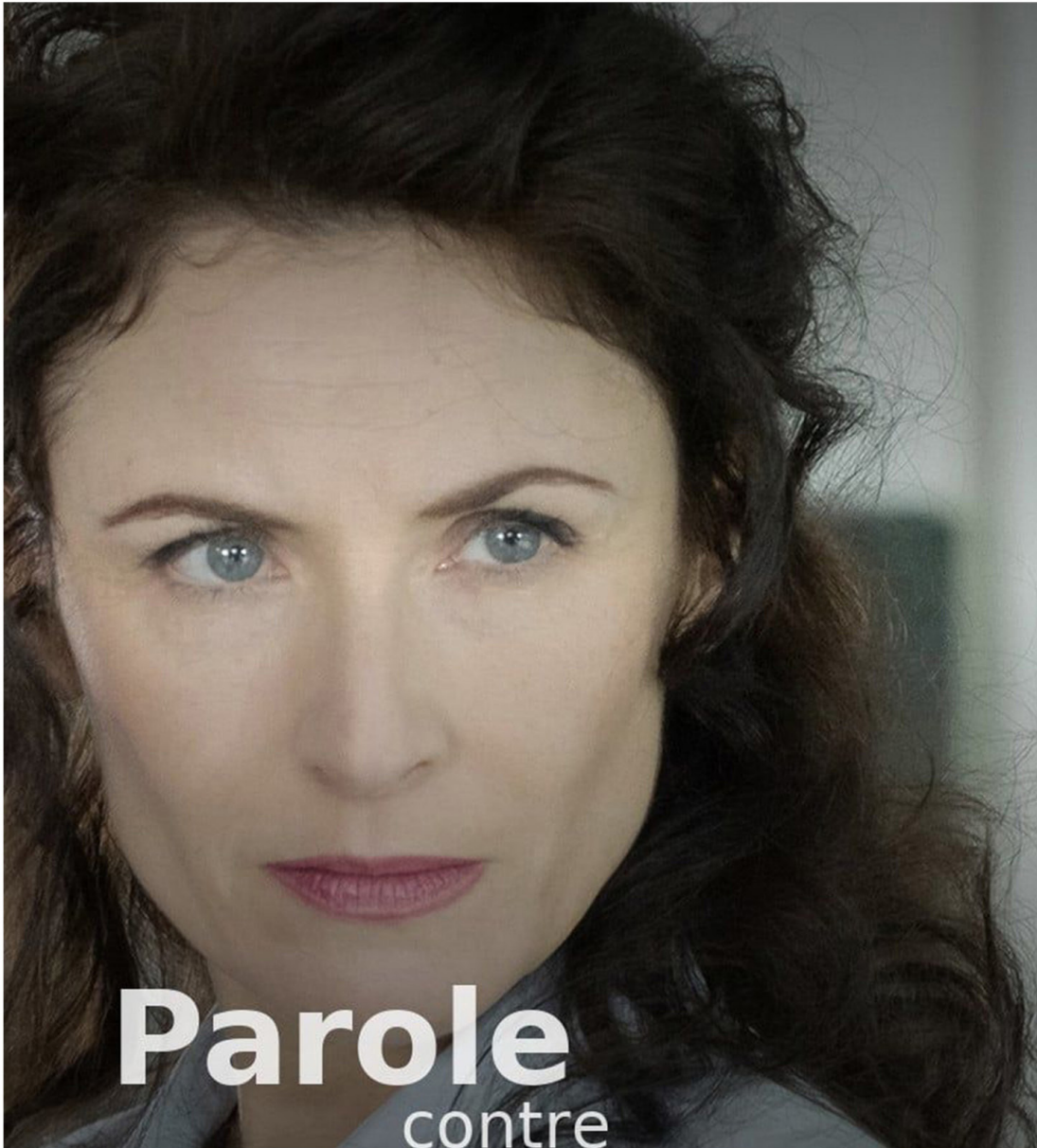


Parole contre parole
Didier Bivel
2020



Parole
contre

♀♂ le genre & l'écran
pour une critique féministe des fictions audio-visuelles

Elsa Lunghini / François Vincentelli / Patrick Kidiemont / Nathalie
Blanc / Sara Martins / Julie Bargeton / Laure Marsac / Réginald
Huguenin / Xavier Robic / Florence Huige / Anne Kreis / Séverin
Bavarel / Xavier Mussel / Pierre Le Franc / Julie Tajan / Léa Pelletant /
Michaël Assié / Zaccharie Heintz

Geneviève Sellier

LA DOUBLE PEINE QUE SUBIT LA VICTIME D'UN VIOL

téléfilm de France2, 2016, réalisé par Didier Bivel, sur un scénario de Gianguido Spinelli et Gilda Piersanti, avec Elsa Lunghini, François Vincentelli...

Voilà un téléfilm fait par une équipe d'habitué.e.s de la fiction télévisée, et un réalisateur qui n'hésite pas à aborder des sujets de société « difficiles » : le burn out dans *15 jours ailleurs* (2013), l'homophobie dans *Baisers cachés* (2015), le viol dans *Parole contre parole* (2016), l'inceste dans *Un homme parfait* (2019), le handicap dans *D'un monde à l'autre* (2020)...

La situation décrite dans *Parole contre parole* est intéressante parce que la future victime est une femme célibataire très qualifiée (commissaire-priseur), sûre d'elle, coutumière d'aventure sans lendemain, qui accepte un soir, d'accompagner le collectionneur dont elle vient de vendre avec succès un Watteau, dans sa maison de campagne après un dîner bien arrosé.

Laura sait que Guillaume est un « coureur », et il s'agit clairement pour les deux d'une aventure d'un soir. Au moment où ils commencent à s'embrasser, l'homme se répand en propos d'un machisme particulièrement cynique sur une amie commune avec qui il a eu une liaison. Et ça défrise complètement Laura qui décide d'arrêter les frais. C'est alors que Guillaume devient insistant, ne comprenant pas son changement d'humeur, et devant son refus réitéré, devient violent, la plaque contre le mur, lui déchire sa chemise et son soutien-gorge, la rattrape et la plaque au sol quand elle tente de s'enfuir et la viole. Tétanisée, elle se relève et l'avertit qu'elle va porter plainte. Il se moque d'elle : « c'est parole contre parole... les gens nous ont vus au restaurant, et partir ensemble... » Elle s'en va, assommée à la fois par le viol et par le cynisme de la réaction du type. Tremblante, en larmes, elle repart en voiture dans la nuit et écrase un daim sur la route, endommageant sérieusement l'avant de sa voiture.

Pendant que lui efface soigneusement toutes les traces de son passage, elle essaie d'effacer les traces du viol sur son corps et ses vêtements. Il rentre à son domicile parisien et appelle sa femme qu'il retrouve étendue, morte, une plaie sur la tempe.

Quand elle arrive à son travail le lendemain, son collègue lui apprend que la femme du collectionneur a été assassinée et qu'il est en garde à vue. En effet la police a découvert un testament de sa femme en sa faveur mais aussi qu'elle avait l'intention de divorcer.

Il avoue le viol à son avocate parce que cela constitue son alibi : il a eu lieu en même temps que le meurtre : l'avocate calcule cyniquement qu'il encourt 20 ans pour le meurtre de sa femme mais 15 seulement qui peuvent être réduits à 5 avec des circonstances atténuantes, pour le viol.

Mais Laura, convoquée par la police pour corroborer la version du mari, affirme avoir quitté Guillaume à la sortie du restaurant. L'avocate comprend qu'elle a décidé de se venger. Laura réitère sa position à la confrontation devant le juge et résiste aux sollicitations de l'officier de police, comme à la tentative de corruption de l'avocate.

Mais sa vie devient un enfer : elle a des mouvements de panique complètement incontrôlables, elle est désormais incapable d'avoir une relation avec un homme sans voir en lui un agresseur : elle fuit ou elle frappe les hommes qui tentent de la séduire.

Elle finit même par être incapable d'exercer son métier, et son patron la somme de prendre un congé pour retrouver ses esprits.

Elle fuit les trois amies avec qui elle formait une bande inséparable. Quand elle finit par accepter

de sortir avec elles, elle repart avec un homme qu'elle va assommer au moment où il la prend dans ses bras. Elle appelle au secours ses amies qui l'accompagnent à l'hôpital : quand elle en sort, elle décide d'appeler l'officier de police pour déposer plainte. Entretemps, celui-ci, continuant l'enquête, a découvert le vrai coupable du meurtre de la femme de Guillaume. C'est un neveu de l'ancien propriétaire du Watteau, dépossédé de son héritage. Mais l'instruction pour viol aura bien lieu...

Le film montre d'abord pourquoi il est si difficile pour une « *executive woman* » comme disent les Américains, une femme qui pense maîtriser sa vie professionnelle et personnelle, d'avouer avoir été victime d'un viol. Mais comme le titre y fait référence « *parole contre parole* », c'est aussi la défiance de la police et de la justice vis-à-vis des femmes violées qui fait hésiter Laura à porter plainte. On comprend pourquoi elle saisit au vol l'occasion qui lui est donnée de se venger de la brutalité et de l'arrogance de cet homme (on reconnaît au passage toutes les figures de prédateur que l'actualité égraine depuis quelques années).

Mais le film rappelle aussi qu'un tel traumatisme, même et surtout s'il n'est pas reconnu comme tel par la victime, empoisonne la vie d'après, hypothéquant toute possibilité de relation de confiance avec les autres.

Le fait que le scénario se sente obligé d'inventer un personnage de policier compatissant, parce que lui-même a été confronté dans sa vie personnelle aux effets destructeurs du viol (sa femme en est morte), en dit long sur le comportement le plus courant dans la police, ce manque d'empathie qui amène la plupart des femmes violées à ne jamais porter plainte...

